



**Confédération Générale des entreprises Algériennes
CGEA**

Siège national :

Villa 142 LOT Dar Diaf Cheraga à Alger

Tél-Fax: +213 23 37 11 94

+213 23 37 11 95

*Communiqué de presse
Sur
«Signature de protocole d'accord pour
l'amélioration du climat d'affaire
méditerranée sous la présidence de la
CGEA »*

17 septembre 2018

Paris, France

En sa qualité de Présidente de l'Union Méditerranéennes des confédérations des Entreprises BUSINESSMED, la Confédération Générales des Entreprises Algériennes CGEA à sa tête Mme SAIDA NEGHA ,signera un protocole d'accord avec l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen IPEMED en date du Lundi 17 septembre à Paris et cela dans le cadre du projet «Enhancing Business Support Organisations and Business Networks in the Southern Neighbourhood» EBSOMED.

Ce protocole d'accord a pour principaux objectifs la stimulation du climat des affaires méditerranée, le renforcement de coopération entres les différents organisations patronales de la rive Nord et Sud de la méditerranée et enfin la consolidation d'actions conjointes pour la résolution de problématiques sociales dans la région.

Mme. Saida Neghza présidente de la CGEA et de BUSINESSMED rencontrera ce lundi 17 septembre Mr Jean Louis Guigou, président Fondateur de l'Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen (IPEMED) à Paris, les deux président se sont entendus pour la signature d'un protocole d'accord dans le but d'améliorer l'écosystème des entreprises euro-méditerranéennes et de soutenir le développement économique et social de la région, rappelant que ce protocole rentre dans le cadre du projet EBSOMED cofinancé par la Commission Européenne et coordonné par l'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises BUSINNESMED .

Issu d'une suite d'échanges et discussions, ce protocole est l'aboutissement d'accord de collaboration entre les deux organisations et ce pour une durée de trois ans.

A travers ce MEMORUNDUM les deux présidents ont convenus d'entreprendre conjointement des actions afin d'instaurer un cadre approprié au dialogue économique et social entre différentes représentations patronales méditerranéennes permettant ainsi aux entreprises, d'accroître leurs nombres de partenariats dans l'écosystème euro-méditerranéen et dans tous les domaines qu'elles estimeront pertinents au titre d'un tel accord et de développer les échanges nécessaires afin d'assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties, à travers le dialogue et la coopération notamment, afin de favoriser le développement et la prospérité du climat des affaires dans la région .